

SÉPARATION D'UN ENFANT DES PARENTS ET PROBLÈME DE GARDE NON RÉSOLUE LISTE DE CONTRÔLE POUR DÉTERMINER SI UNE DIS EST REQUISE

Une DIS est requise en cas de séparation possible d'un enfant de ses parents contre leur volonté et de problèmes de garde non résolus, si l'une des déclarations suivantes s'applique (veuillez cocher les cases appropriées) dans les situations où le HCR est responsable de la procédure de DIS ;

Biessures graves par des parents / a	idant :
Si les autorités de l'État ne veulent pas négligence au sein de la famille ;¹	s ou ne peuvent pas agir en cas de formes graves de maltraitance ou de
exemple, par des coups sévères, des parents / ou les tuteurs légaux / coutur	e, exposé aux <u>blessures physiques ou émotionnelles graves</u> causées, par menaces de mort, des mutilations, une séquestration prolongée par les niers, comme punition, la contrainte de s'engager dans les pires formes de inue à de graves violences domestiques;
légaux / coutumiers, comme l'incitation	exposé à l' <u>exploitation et aux abus sexuels</u> par les parents / ou les tuteurs n ou la coercition d'un enfant à se livrer à une activité sexuelle illégale ; d'autres pratiques sexuelles illégales ; utilisation dans des spectacles et des
	à des abus graves ou à de la négligence par un parent, un voisin ou un ami rs légaux / coutumiers ne sont pas disposés à fournir une protection et à produisent.
Séparation des parents et conflits de	e garde non résolus:
☐ Si les parents se séparent et que l'enfant	t est abandonné.
☐ Si les parents se séparent et que chacun	des deux parents veut rester avec l'enfant.
Dans tous les cas où la réinstallation d'ur famille (par exemple, les cas de violence	n parent est fondée sur un risque de protection émanant de l'intérieur de la e domestique).
	n enfant n'ayant qu'un seul parent et que le parent qui ne se réinstalle pas ur la réinstallation de l'enfant ; ou il y a des indications que l'enfant pourrait agée pour la réinstallation.
Les parents ne sont pas d'accord avec réinstallés séparément.	qui l'enfant doit être réinstallé, dans les cas où les deux parents seront
Si la législation nationale du pays de réinenfants des autres conjoints de leur pèr	nstallation interdit la polygamie, cela pourrait conduire à la séparation des re / mère.
	on suite à leur séparation, <u>mais</u> le HCR a des motifs raisonnables de croire susceptible d'exposer l'enfant à un préjudice grave.
Si l'enfant doit être transféré dans un prinstitution ou organe détenant le droit de la communication de l	pays tiers sans le consentement des parents ou de toute autre personne, de garde. $^{\rm 2}$
Remarques	
Liste de contrôle remplie par ;	(Nom et fonction) (Signature) Date:
Revue par ;	(Nom et fonction) (Signature) Date:

¹ Les cas de maltraitance comprennent la violence physique (c'est-à-dire les blessures à un enfant qui ne sont pas accidentelles), la violence mentale (c'est-à-dire susceptible de causer un préjudice psychologique), ainsi que les abus sexuels. La négligence consiste à priver intentionnellement un enfant de ses besoins essentiels (par exemple, la nourriture, les vêtements, le logement et les soins médicaux).

² Le transfert d'un enfant sans le consentement de la personne, de l'institution ou de tout autre organe détenant le droit de garde ne constituera pas un enlèvement si le droit de garde n'est pas exercé. Selon les circonstances, cela peut se produire si la personne ou l'organisme concerné n'a pas, sans raison, été en contact avec l'enfant ou l'aidant de l'enfant pendant une période prolongée.